



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.22

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
SUR LA COMMUTATION
ET LA SIGNALISATION TÉLÉPHONIQUES
EXPLOITATION INTERNATIONALE
AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE**

**FRÉQUENCES À UTILISER POUR
LA SIGNALISATION DANS LA BANDE
DES FRÉQUENCES VOCALES**

Recommandation UIT-T Q.22

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.22 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.22

FRÉQUENCES À UTILISER POUR LA SIGNALISATION DANS LA BANDE DES FRÉQUENCES VOCALES

Afin de réduire le risque d'imitations de signaux par des courants vocaux, il y a lieu de choisir les fréquences d'un système de signalisation "dans la bande" dans la gamme de fréquences où l'énergie des signaux vocaux est la plus faible, c'est-à-dire de choisir des fréquences supérieures à 1500 Hz.

Cette conclusion a été confirmée par les résultats d'essais effectués à Londres, Paris et Zurich en 1946 et 1948 pour le choix des fréquences de signalisation des systèmes normalisés par le CCITT. Ces essais ont permis de conclure que, pour obtenir une immunité relative à l'égard des faux signaux, sans augmentation excessive de la durée des signaux utilisés, il était souhaitable d'employer des fréquences au moins égales à 2000 Hz.